

Du lien entre immigration et délinquance

Article rédigé par *Polémia*, le 10 décembre 2020

Source [Polémia] Dans son entretien du vendredi 4 décembre dernier pour le média Brut, Emmanuel Macron a enchaîné les déclarations sidérantes de soumission. L'une d'elle concernait les « contrôles au faciès ». Pour Emmanuel Macron, le fait que les extra-européens soient plus contrôlés que les Européens en France est « insoutenable ». Pour démontrer à quel point cette position est absurde, nous republions l'excellent travail du site [Je Réinforme](#) qui a répertorié 10 preuves du lien entre immigration et délinquance.

Y a-t-il un lien entre immigration et délinquance ? La criminalité est-elle plus fréquente chez les populations d'origine étrangère qu'auprès des Français sans ascendance extra-européenne ?

Contrairement aux États-Unis où les statistiques raciales sont publiées et accessibles très facilement, le tabou des statistiques ethniques en France rend difficile l'étude de ce phénomène. Pourtant, quand on creuse réellement, on découvre qu'il existe des dizaines de chiffres permettant d'affirmer sans équivoque que la surdélinquance des individus d'origine étrangère existe.

Précisons pour commencer que la surdélinquance se retrouve à la fois auprès des étrangers, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas la nationalité française, et auprès des immigrés ou descendants d'immigrés d'ascendance extra-européenne (majoritairement africaine également).

Il ne s'agit pas ici d'évoquer les causes ce phénomène (même si nous verrons rapidement que le facteur social n'est pas une bonne explication) mais simplement de faire un constat rationnel à partir des chiffres. Voici donc 10 preuves du lien entre immigration et délinquance.

Preuve 1 : la surreprésentation de la criminalité étrangère selon le Ministère de l'Intérieur

En janvier 2019, le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) a publié sa 3e édition du bilan statistique « [Insécurité et délinquance](#) » pour l'année 2018. C'est une analyse des faits de délinquance enregistrés par la police et la gendarmerie en 2018.

On y trouve pour les différents types de crimes et délits le pourcentage d'étrangers mis en cause. Bien entendu, les immigrés et descendants d'immigrés ne rentrent pas dans cette catégorie. Ainsi, alors que les étrangers représentent environ 6% de la population française, ils représentent :

- 16% des mis en cause pour homicides
- 15% des mis en cause pour coups et blessures volontaires
- 14% des mis en cause pour violences sexuelles (viols, tentatives de viol et agressions sexuelles)
- 17% des mis en cause pour vols avec armes
- 32% des mis en cause pour vols violents sans armes
- 27% des mis en cause pour vols sans violence

- 27% des mis en cause pour cambriolages
- 26% des mis en cause pour vols d'accessoires et dans les véhicules
- 14% des mis en cause pour "escroqueries et infractions assimilées"

Par ailleurs, alors que les étrangers originaires de pays d'Afrique correspondent à 3% de la population vivant en France, ils représentent :

- 9% des mis en cause pour coups et blessures volontaires
- 11% des mis en cause pour vols avec armes
- 24% des mis en cause pour vols violents sans armes
- 17% des vols sans violence contre les personnes
- 13% des mis en cause pour cambriolage
- 18% des mis en cause pour vols d'accessoires et dans les véhicules
- 8% des mis en cause pour escroqueries et infractions assimilées

On peut conclure de ces chiffres que les étrangers sont en moyenne 3 fois plus souvent mis en cause pour homicides que les Français, et 8 fois plus souvent mis en cause pour vols violents sans armes.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)